

REGLEMENT INTERIEUR DU 4^{ème} BAD TOUR SAINT GAUDINOIS – 31
Samedi 19 et dimanche 20 Novembre 2011
Séniors B / C+ / C- / D1-D3 / D4-NC

- Art.1 : Le tournoi est autorisé par la Ligue Midi-Pyrénées sous le n° 11/12.MP.010-TN.N.A-C31/BCDNC.sv.Sud-Ouest
- Art.2 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement ainsi que les règles fédérales en vigueur le jour de la compétition
- **Art.3** : la compétition est ouverte aux joueurs et joueuses NC, D, C et B sur le plan national, et est limitée à 12 joueurs ou doublettes par tableau pour le samedi (ou plus en fonction du nombre total d'inscrits) et 16 doublettes par tableau pour le dimanche.
- Art.4 : Le juge-Arbitre de la compétition est Jacques MALLIERE
- Art.5 : Tout participant doit être licencié à la FFBA et doit être en mesure de présenter sa licence 2011-2012 le jour de la compétition susnommée.
- **Art.6** : Tous les tableaux se dérouleront en poule de trois, quatre ou plus si nécessaire avec **2 sortants ou plus (si possible) par poule** puis élimination directe pour les sorties de poules. En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une catégorie, de regrouper deux catégories, ou de scinder une catégorie en 2 si le nombre d'inscrits le permet.
Les Inscriptions sont autorisées soit dans la catégorie du joueur le mieux classé de la doublette soit celle juste au dessus (Ex : une paire C4/D1 peut jouer en C- ou C+, une paire D1/D4 peut jouer en D+ ou C-)
- Art.7 : La compétition démarrera le samedi à 8h00 pour les simples et les mixtes jusqu'aux finales (finales prévues vers 21h00 au maximum), le dimanche à partir de 8h00 auront lieu l'ensemble des doubles (fin programmée pour 17h00-30).
- **Art.8** : L'inscription est ouverte sur 2 tableaux maximum (le samedi possibilité uniquement de faire le simple **OU** le mixte). Les droits d'inscriptions sont de 12€ pour un tableau, 16€ pour 2 tableaux. Les inscriptions peuvent se faire directement sur le site de Badnet, mais ne deviendront définitives qu'à réception de leur règlement.
- Art.9 : La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 9 novembre 2011 (cachet de la poste faisant foi) et la constitution des tableaux est fixée au dimanche 13 novembre 2011. Aucun droit d'inscription ne sera remboursé passé cette date (13 novembre 2011).
- Art.10 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels sont :
 - Snow Peak Superior Grade
- Art.11 : Les matchs de poule seront arbitrés en auto-arbitrage, et ceux de sorties de poule seront arbitrés dans la mesure du possible par des arbitres volontaires.
- Art.12 : Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au juge-arbitre.
- Art.13 : A l'appel d'un match le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes. Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps de repos minimal entre deux matchs est fixé à 20 minutes
- Art.14 : une tenue vestimentaire correcte est exigée conformément au règlement fédéral
- Art.15 : Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service (maximum 3 services)
- Art.16 : Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- Art.17 : le juge arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits. Ses décisions sont sans appel.
- Art.18 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou incidents. Il est recommandé de ne laisser aucune affaire personnelle dans les vestiaires.
- Art.19 : Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au juge arbitre le jour de la compétition.
- Art.20 : le présent règlement sera affiché dans la salle lors de la compétition.